



## RESILIATION COURS A DISTANCE ( karis )

Par **steph6**, le **05/04/2017** à **10:20**

Bonjour cela fais un an que je suis inscrite au cours a distance a karis formation , j'ai reçu une partie des cours sauf que maintenant je n'ai plus le temps de faire mes cours je travail a 35h et en plus tous les mois je suis a découvert mon salaire suffit pas pour payer tous ce que j'ai a payer en plus j'ai du racheter une voiture donc des frais supplémentaires. je ne peux plus payer du tout et ça ils ne veulent pas l'entendre . Le mois dernier j'ai fais une opposition au prélèvement et ya 2 jours ils m'ont contacter en me disant que si je ne régulariser pas ma situation mon dossier passerait au contentieux et je devrais payer l'intégralité de la formation soit 1600€ . Or ce n'est pas possible mon conjoints à perdu son travail et ces cours je ne les suit plus depuis des mois et je ne peux plus payer du tout ... comment puis je faire svp ????

Par **morobar**, le **05/04/2017** à **18:17**

Bonsoir,

[citation]comment puis je faire svp [/citation]

Lire les 25000 questions identiques ,posées 5 fois par jour, et les réponses identiques données.